



Délibérations examinées lors de la séance du  
Bureau communautaire du 22 janvier 2026

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Bureau est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet :  
[www.valesdunes.fr](http://www.valesdunes.fr)

N° de délibération	Intitulé	Décision
2026/5B	Mission de MOE – Réhabilitation d'une maison d'habitation en RPE-LAEP à Cagny	Approuvée

*L'ensemble de ces actes peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de leurs publications.*